

Les Chênes Jangot



Une randonnée proposée par François Pailleret

Boucle en Forêt d'Orléans, depuis le "Triangle vert"



Randonnée n°1817975

Durée :	1h30	Difficulté :	Facile
Distance :	8.03km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	20m	Activité :	A cheval
Dénivelé négatif :	20m		
Point haut :	157m	Commune :	Ouzouer-sur-Loire (45570)
Point bas :	136m		

Description

Stationner sur le terrain en forme de triangle au carrefour du Chemin de Chatillon et du Chemin des Brûlés à Ouzouer-sur-Loire.

(D/A) Depuis cette aire, s'engager au Nord-Nord-Est entre deux parcelles d'herbages sur un chemin herbeux-caillouteux. Longer un bois de pins sylvestres sur la gauche.

(1) À la patte d'oie, tourner à gauche (laisser le chêne du bout de la plaine sur la droite). Longer des pâturages sur la gauche puis entrer dans le Bois de la Plaine : chemin calcaire, cailloux et herbes.

(2) Au carrefour, prendre à droite un chemin herbeux dans un bois de chênes. Aller Est-Sud-Est, ignorer un départ sur la droite puis un sur la gauche.

(3) Au croisement en T, tourner à gauche et suivre le GR®3B vers le Nord (balisage Rouge et Blanc). Aux croisements successifs, aller tout droit avec le GR®. Traverser la Route du Chêne Jangot et atteindre le carrefour du même nom.

(4) Prendre alors le 3^{ème} chemin à gauche, un chemin herbeux orienté Nord-Nord-Ouest en laissant le GR® obliquer à droite.

(5) Au croisement suivant, tourner à gauche. Traverser la Route de Romeux et continuer au Sud-Ouest sur la Route Cavalière de la Petite Forêt. Alternier les passages boisés de chênes centenaires et les clairières.

(6) Au carrefour, traverser la Route du Chêne Jangot et continuer en face sur la Route cavalière de la Petite Forêt (Sud-Ouest puis Ouest-Sud-Ouest). Virer à gauche avec la route cavalière et poursuivre plein Sud.

(2) À la patte d'oie, prendre le chemin de droite.

(1) À la fourche, obliquer à droite. Au bout du chemin on retrouve l'aire de stationnement **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Fourche**
N 47.783161° / E 2.505958° - alt. 147m - km 0
- 1 Patte d'oie**
N 47.788992° / E 2.514347° - alt. 141m - km 0.93
- 2 Carrefour de la boucle**
N 47.791848° / E 2.516739° - alt. 142m - km 1.3
- 3 Jonction avec le GR3B**
N 47.787834° / E 2.531221° - alt. 139m - km 2.52
- 4 Carrefour du Chêne Jangot**
N 47.801613° / E 2.532911° - alt. 157m - km 4.11
- 5 Croisement**
N 47.805909° / E 2.530778° - alt. 153m - km 4.62
- 6 Carrefour**
N 47.799804° / E 2.520397° - alt. 150m - km 5.68
- D/A Fourche**
N 47.783165° / E 2.505952° - alt. 147m - km 8.03

Informations pratiques

Si en été la fraîcheur de la forêt est agréable prévoir tout de même une bouteille d'eau et des lunettes de soleil.
En hivers on prévoira un poncho et un départ avant 15 h 00.

A proximité

Poursuivre sur le GR®3B et longer la levée de la Loire pour visiter le Château de Sully-sur-Loire.
Avec un peu de chance la passerelle sera prête pour assurer le passage de la Loire pour le festival de Sully 2020 qui est le 1er festival de musique Jazz-Classique en France.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-chenes-jangot/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2021 IGN

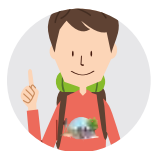
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

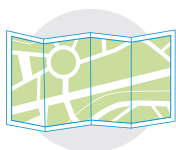
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



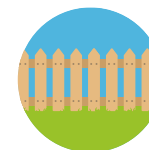
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



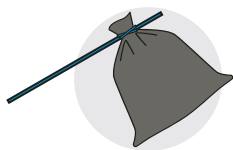
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



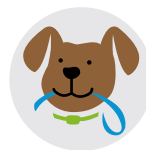
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.